

# DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

## Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Un mémoire est un document dans lequel vous exprimez votre point de vue, ou celui de votre organisation, sur les enjeux présentés dans le cahier de consultation.

Toutes les personnes, les associations, les regroupements ou les organismes qui le souhaitent peuvent soumettre un mémoire pour faire connaître leurs priorités et recommandations concernant les services de garde éducatifs à l'enfance. Les mémoires reçus feront l'objet d'une analyse, puis d'une synthèse qui sera publiée sous la forme d'un rapport de consultation.

Il s'agit de l'un des moyens mis à votre disposition pour contribuer à la recherche de solutions.

### Instructions

Pour soutenir la rédaction de votre mémoire, vous êtes invités à lire le cahier de consultation et à vous prononcer sur les thèmes liés aux quatre axes qui y sont présentés :

- Axe 1 : Améliorer l'accès au réseau pour permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel
- Axe 2 : Répondre aux attentes des parents en leur offrant des places en cohérence avec leurs besoins
- Axe 3 : Promouvoir la garde en milieu familial pour répondre aux besoins des parents
- Axe 4 : Joindre les enfants les plus vulnérables pour leur offrir des services adaptés à leurs besoins

Des questions sont inscrites à la fin de chacun de ces thèmes afin de soutenir votre réflexion et de vous guider dans la proposition de recommandations.

Votre mémoire n'a pas à être long pour être pertinent. Allez droit au but et limitez-vous à dix pages.

Le mémoire doit être soumis avant le 1er juin 2021, date limite de dépôt, à l'adresse suivante : [consultation2021@mfa.gouv.qc.ca](mailto:consultation2021@mfa.gouv.qc.ca).

### Autorisation

Les mémoires seront rendus publics par défaut. Ainsi, indiquez-nous si vous souhaitez que votre mémoire ne soit pas partagé.

Je préfère que mon mémoire ne soit pas publié

## PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

La Coalition des garderies privées non subventionnées est un organisme à but non lucratif œuvrant auprès des GNS depuis plus de 12 ans. Il y a plus de 1200 GNS au Québec dont plus de 700 avant 2013 ce qui représente aujourd'hui 70 000 places pour les enfants. Le plus gros défi de la Coalition est de rendre le réseau des garderies équitable pour toutes les familles du Québec ainsi que de pouvoir offrir des places aux enfants plus vulnérables et ayant des besoins particuliers. La disponibilité des services de garde éducatifs fait partie des conditions de la reprise économique avec le retour des activités et plus encore le retour des femmes sur le marché du travail. Consciente de l'importance des services de garde éducatif à l'enfance, la Coalition des garderies privées non subventionnées s'est toujours montrée favorable au soutien gouvernemental envers les parents, de façon à offrir des places avec un tarif équitable et une chance égale pour tous les enfants. Après 25 ans, la Coalition est d'avis qu'il est temps que le gouvernement reconnaisse son rôle de soutien envers tous les parents, en ce qui a trait à la responsabilité de la garde, tant sur le plan financier que sur le plan de l'accessibilité des services de garde.

## COORDONNÉES

<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>
Collin	Marie-Claude
<b>TITRE (M. ou Mme)</b>	<b>FONCTION</b>
Mme	Présidente
<b>TÉLÉPHONE</b>	<b>COURRIEL</b>
514 796 5214	<a href="mailto:garderieaquanemo@hotmail.com">garderieaquanemo@hotmail.com</a>
<b>ORGANISATION REPRÉSENTÉE (le cas échéant)</b>	
Coalition des garderies privées non subventionnées	
<b>ADRESSE (n°, rue, app.)</b>	
94 Marie-chapleau	
<b>VILLE</b>	<b>CODE POSTAL</b>
Blainville	J7C 0E9
<b>TÉLÉPHONE</b>	<b>COURRIEL</b>

514 796-5214

[info@colaitiongarderies.ca](mailto:info@colaitiongarderies.ca)

## RÉSUMÉ DU MÉMOIRE ET SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Les GNS sont en place depuis le début des services de garde au Québec, et ce, bien avant la venue des CPE. Depuis 25 ans, la politique familiale québécoise s'est développée autour de l'offre de services de garde à contribution réduite et devrait inclure tous les enfants. Il est temps maintenant, en 2021, d'initier des changements pour répondre aux besoins des familles d'aujourd'hui. Le Québec a voulu se doter d'une politique familiale, avec l'implantation des CPE, pour offrir aux familles des places à tarif réduit et unique. Les garderies non subventionnées (GNS) soutiennent depuis trop longtemps le MFA pour offrir des services de garde aux familles et ainsi répondre à la demande. Pendant ce temps, le ministère de la Famille (MFA) fait la construction de CPE et vient créer une concurrence déloyale.

Il y a urgence d'agir auprès des familles, surtout après la pandémie que nous venons de vivre. Cette remise en question, bien involontaire, nous a fait réaliser l'importance et l'efficacité de notre réseau. Les GNS font partie de la solution pour offrir aux familles des services de garde de qualité.

Aujourd'hui, les familles qui occupent des places dans les GNS ont droit, elles aussi, au tarif unique. C'est pourquoi nous demandons la conversion totale des GNS vers des GS ou des CPE. Que le crédit de frais de garde soit augmenté, au coût du jour, pour réduire l'écart entre les différents services de garde offerts. Que le salaire du personnel éducateur soit égal pour tous les éducateurs et éducatrices en petite enfance, que ce soit en garderie subventionnée ou non subventionnée pour ainsi revaloriser la profession et encourager les femmes et les hommes à vouloir travailler en service de garde. Assouplir les heures de reconnaissance pour la formation de l'AEC à 2500 heures, pour les trois prochaines années, ce qui permettra d'avoir davantage de personnel qualifié. Émettre un moratoire pour les projets antérieurs et les nouveaux projets de GNS, le temps de subventionner le réseau au complet, avant d'implanter de nouvelles installations dans les secteurs déjà en surplus de place.

Le CCO est à revoir en entier, pour qu'il soit plus transparent et compétent et éviter que des associations ou des gens siègent avec des intérêts pécuniaires. Nous voulons maintenir et rehausser la qualité des GNS, avec la conversion nous allons nous assurer d'avoir un réseau encore plus fort. La qualité des services de garde est primordiale, c'est pourquoi nous croyons qu'il est important de maintenir un nombre total de 80 enfants par installation et cinq installations au maximum par promoteur.

Pour offrir un maximum de services et un réseau juste et équitable pour tous les enfants, le ministre se doit d'avoir un certain pouvoir pour améliorer le réseau et d'être en mesure de répondre à des besoins spontanés.

La Place 0-5 ans est un service qui devrait revenir au MFA, en toute transparence, avec des règles bien établies pour les parents et pour les SGEE. Ce service devrait être gratuit pour tous les SGEE. Pour les GNS, l'expérience ne fut pas des plus concluantes. Nous avons défrayé des coûts sans aucune valeur ajoutée. Très peu ont pu profiter des services pour combler leurs places vacantes dans leurs installations. Pour répondre aux familles d'aujourd'hui, le MFA doit avoir le pouvoir de changer certaines règles. Nous avons besoin de places poupons présentement. La réalité a beaucoup changé depuis la réglementation sur la constitution des groupes. Maintenant les poupons font leur entrée vers l'âge de 12 mois. Il serait approprié, maintenant, pour répondre à la demande des familles de faire des groupes de 6 enfants de 14 à 18 mois.

Un des plus gros enjeux de notre société est d'offrir des services aux familles vulnérables et aux enfants à besoins particuliers. Nous croyons que ce n'est pas au MFA d'octroyer des subventions ou de gérer les places subventionnées pour les enfants qui ont des besoins importants. En limitant les places, nous ne donnons pas accès aux enfants qui ont des besoins réels. La subvention pour les enfants à besoins particuliers ou pour les familles vulnérables devraient être octroyée à l'enfant même, et ce dans le service de garde au choix du parent.

Aujourd'hui, il y a urgence d'agir si nous voulons offrir aux familles du Québec une chance égale pour tous les enfants. Le Québec n'a pas les moyens de ses ambitions, du moins le Québec n'a pas le temps, de construire plus de 90 000 places subventionnées. Pour offrir aux enfants une chance égale, nous devons convertir les GNS rapidement si nous souhaitons avoir un réseau inclusif pour tous nos enfants.

## SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

<b>Recommandation 1</b>	Subventionner le réseau au complet pour que tous les enfants puissent avoir une chance égale; Livrer aux parents du Québec une place à tarif unique pour tous les enfants. Procéder à la conversion des garderies non subventionnées vers des garderies subventionnées ou des CPE; Laisser le choix d'une conversion vers une GS ou un CPE;
<b>Recommandation 2</b>	Centraliser La Place 0-5 ans au sein du MFA pour mieux connaître les réels besoins des régions et avoir un meilleur contrôle sur les doublons des demandes, revoir l'offre de services sur la liste centralisée ainsi que l'offre des critères prioritaires et les autres critères reviennent à la garderie.
<b>Recommandation 3</b>	S'assurer de la présence d'une éducatrice spécialisée dans toutes les garderies.
<b>Recommandation 4</b>	Dissoudre le CCO et faire des recommandations en impliquant les municipalités afin d'avoir un plan de développement qui suit le besoin avec les développements à venir dans la municipalité. Cibler les TBC pour la recommandation des installations et respecter le territoire donné qui est en besoin réel de place;
<b>Recommandation 5</b>	Maintenir un certain nombre de garderies en milieu familial, surtout dans les régions dans lesquelles il est plus difficile d'avoir des installations ;

<b>Recommandation 6</b>	Procéder à une augmentation et actualisation du crédit des frais de garde (le temps de la conversion complète du réseau);
<b>Recommandation 7</b>	Création d'un comité pour revoir et faire la mise à jour des lois et règlements; Revoir la configuration des groupes poupons, afin de maximiser l'offres de places en pouponnière;
<b>Recommandation 8</b>	Favoriser la rétention du personnel en ajustant l'échelle salariale pour l'ensemble du réseau en incluant les éducatrices des GNS;
<b>Recommandation 9</b>	S'assurer que la subvention pour les familles vulnérables et aux enfants à besoins particuliers devrait suivre l'enfant et non le service de garde. Cette subvention ne devrait pas être sous les finances du MFA;
<b>Recommandation 10</b>	Faire en sorte d'accorder au ministre de la Famille des pouvoirs de gestion.

## AXE 1 – AMÉLIORER L'ACCÈS AU RÉSEAU POUR PERMETTRE À CHAQUE ENFANT DE DÉVELOPPER SON PLEIN POTENTIEL

Le manque de places en garderie et le manque de places subventionnées sont deux enjeux très différents. La grande majorité des familles veulent des places subventionnées. Le Québec avec sa politique familiale veut répondre au bien être des familles. Le ministre veut que le Québec place réellement les enfants au cœur de ses priorités, pour leurs offrir le meilleur départ possible et faire en sorte qu'ils développent leur plein potentiel, peu importe leurs milieux de vie ou leurs défis particuliers. C'est pourquoi, aujourd'hui, chaque action que le ministre posera dans le réseau sera très importante.

### **Plus de places pour les enfants :**

Avant de créer de nouvelles places, il serait important de subventionner le réseau au complet et de se demander si les places offertes sont équitablement réparties sur les territoires, en fonctions des besoins. Le gouvernement fédéral offre d'investir dans les services de garde partout au Canada, en prenant exemple sur le modèle du Québec. Aujourd'hui, après 25 ans, le gouvernement a le devoir de répondre aux besoins de tous les enfants qui sont dans les services de garde régies par le MFA. Les GNS sont des garderies régies qui appliquent les lois et règlements du MFA et offrent un service de qualité aux enfants qui occupent leurs places. Le ministre de la Famille se doit de subventionner toutes les places en installations, pour offrir une chance égale à tous les enfants.

Le MFA, en collaboration avec les municipalités, doit localiser les besoins en services de garde, pour répondre correctement aux changements démographiques et socio-culturels des communautés et aux nouveaux développements résidentiels. Tous les SGEE, sur chaque territoire, répondent-ils aux besoins des enfants à besoins particuliers? Tous les types de SGEE doivent répondre à la demande et aux besoins des parents. De cette façon, nous pourrons nous assurer de l'uniformité et de la qualité du réseau de la petite enfance et ainsi offrir une place subventionnée à tous les enfants, pour l'intérêt des familles. Après cette phase, le ministre aurait un aperçu, encore plus évident, des endroits où il y a un réel besoin. Un délai de 24 mois est des plus raisonnable pour la construction d'une installation. Après ce délai, le ministre reprendra les places octroyées pour les redistribuer dans une région avec

des besoins plus urgents. Si les CPE et GS ne se construisent pas dans les temps alloués, c'est que les besoins sont moins pressants. Le ministre a accepté les projets de plusieurs CPE des années 2013. Ces projets étaient peut-être d'actualité à ce moment. Après 8 ans, le territoire des places octroyées en 2013 a beaucoup changé. Avant de donner l'autorisation de construire des CPE à proximité des GNS, il serait souhaitable de revoir l'offre de services, car plusieurs de ces projets ne sont plus d'actualité dans la région où le projet a été accordé. Par le fait même, nous venons faire de la concurrence déloyale avec les GNS. Pourquoi, tout simplement, ne pas convertir, pour offrir des places subventionnées aux familles qui en ont besoin. Nous devons créer une société toujours plus respectueuse et inclusive pour tous les enfants.

#### **Pour un traitement équitable :**

Parce que les familles et les enfants du Québec méritent ce qu'il y a de mieux, le réseau SGEE devrait être subventionné à 100%, or lorsque nous comparons les finances des garderies subventionnées et des garderies non subventionnées, il y a plus de 300 000\$ à 500 000\$ d'écart. Les GNS ne sont plus capables de supporter le réseau avec un manque à gagner aussi grand dans leur financement. Les familles du Québec contribuent à l'État de façon équitable et elles méritent un traitement équitable de la part de l'État lorsqu'il est question de service de garde. En subventionnant le réseau, nous donnons par le fait même l'accès à une place subventionnée pour tous les enfants du Québec. Présentement, les GNS reçoivent plusieurs enfants des milieux défavorisés ou à besoins particuliers. Depuis le retrait de la modulation des frais de garde, pour le tarif unique, le gouvernement a oublié un grand nombre de familles. Il a encore une fois creusé l'écart entre le milieu subventionné et le non subventionné. Il est injuste, encore en 2021, de voir autant d'écart. Lors de la transition du réseau de non subventionné à subventionné, le crédit de frais de garde devrait être revu à la hausse, pour ne pas encore une fois creuser l'écart entre les services. Nous devons mettre tous nos efforts pour rehausser la qualité des SGEE, en plus d'en faciliter l'accès pour tous les enfants de moins de cinq ans.

#### **Pour un processus d'octroi des places indépendant :**

Le CCO, est un processus d'appel d'offres de mauvaise gestion. L'analyse des appels d'offres se fait avec des personnes qui ont un intérêt pécuniaire dans l'attribution des places et qui gèrent, par le fait même, l'octroi des places demandées. L'analyse des soumissions, sous l'angle de l'admissibilité et de la conformité, a pour objectif de choisir la meilleure soumission pour combler le besoin. Les pratiques liées à l'ouverture et à l'analyse des soumissions reçues doivent permettre d'assurer la transparence, l'intégrité et le traitement équitable des projets de garderie, dans un environnement impartial et indépendant.

Les appels d'offres devraient être spontanés selon les besoins et non en appels de projets avec des milliers de places et jamais réaliser les places.

Aucun CCO n'a la capacité de reconnaître le choix d'une nouvelle installation ou une conversion surtout pour l'analyse du projet dans son ensemble. Ils n'ont pas l'expertise pour l'analyse des dossiers qui devraient être confidentiels. Pour s'assurer d'un développement durable, chaque projet de nouvelle garderie devrait être soumis et être autorisé par le MFA. L'évaluation de la demande devrait être autorisée dans les endroits où il y a un réel besoin de garderies, sans tenir compte son statut. À compter d'aujourd'hui, aucune nouvelle demande de GNS ne devrait être acceptée tant que le réseau n'est pas 100% subventionné. Toutes nouvelles demandes de permis devraient passer par

le même processus, que ce soit subventionné ou non subventionné. Nous demandons que le ministre impose un moratoire avant la création d'autres GNS et ainsi créer des attentes de subvention.

De plus, avec le projet de conversion des GNS, aucun appel de projets ne devrait être fait et analysé comme une nouvelle installation. Comme les GNS ont déjà fait l'objet de conformité pour l'obtention de leur permis et ont dû se conformer aux normes du MFA, il serait beaucoup plus logique et efficace de reconnaître la conversion d'une GNS vers une GS comme on le fait déjà pour une inspection de renouvellement de permis.

#### **Pour une transition ordonnée et un transfert de connaissances :**

Pour la conversion vers un CPE, la GNS devra constituer un CA pour l'ouverture du CPE et créer un OSBL. Le vendeur devrait pouvoir avoir un contrat de 5 ans, comme directeur, pour la transition de la GS vers le CPE, s'il le désire. Un échéancier devrait être présenté pour la conversion.

Depuis l'augmentation en série des SGEE, soit CPE, GN et GNS, dans certaines régions, plusieurs garderies d'un même promoteur se sont installées. Nous ne voulons pas d'une chaîne de garderies qui aura pour effet une dégradation de la qualité et un monopole des SGEE et qui ne créera pas de diversité, mais une offre de services identique d'un endroit à l'autre. Le MFA désire que les familles puissent avoir le choix de leur service de garde. La diversité est nécessaire dans une communauté et permet de répondre à des besoins différents. Le nombre de 5 installations à gérer est amplement suffisant pour avoir une bonne gestion et s'assurer de la qualité. Le nombre de 80 enfants est déjà la limite pour un service de garde de qualité. Une augmentation de quelques places, avec les dispositions nécessaires, peut être accordée pour une homogénéité des groupes, mais pas pour une installation de 100 enfants. Nous voulons conserver le côté intime des SGEE et non pas devenir comme des écoles. Cependant, nous devons revoir la configuration des groupes d'âge. Nous sommes en pénurie de places poupons et nous assistons à des départs hâtifs pour la maternelle 4 ans. Pour répondre aux besoins des familles d'aujourd'hui, avec des enfants qui font leur entrée à la garderie âgés en moyenne de 12 mois, nous devrions permettre des groupes de 6 enfants de 14 mois à 18 mois. Ceci permettrait de libérer des places à la pouponnière. Il ne faut pas oublier que nous sommes des professionnels de la petite enfance.

#### **Des conditions de travail équitables pour la rétention du personnel :**

Nous vivons une rareté de main-d'œuvre dans les services de garde. Cette problématique a débuté chez les GNS en 2015 et maintenant c'est devenu une pénurie. Le plus gros enjeu pour la rétention du personnel est le salaire et la considération. De plus en plus, le rôle de l'éducateur en petite enfance a changé au Québec et le travail est de plus en plus éducatif. Les GNS supportent le réseau des garderies et depuis trop longtemps font en sorte que l'écart entre les tarifs ne soit pas trop excessif entre le subventionné et le non subventionné. Nous avons de la difficulté à suivre l'échelle salariale des milieux subventionnés. Pour valoriser la profession du personnel éducateur, nous devons augmenter les salaires et inclure toutes les éducatrices travaillant dans le réseau de la petite enfance. Le MFA devrait reconnaître une éducatrice avec un AEC ayant atteint 2500 heures et ce jusqu'en 2024, le temps que nous ayons de nouvelles éducatrices qualifiées. Ce sont majoritairement de jeunes femmes qui ont à cœur leur métier d'éducatrice et elles le font très bien. C'est pourquoi encore une fois, la conversion viendrait égaliser la profession auprès du personnel éducateur, en permettant d'offrir des salaires égaux, à compétence et travail égal.

Nos garderies non subventionnées sont partout sur les territoires, même dans les milieux défavorisés. Lors de la conversion de ces services de garde, nous viendrons augmenter l'offre de services pour les familles vulnérables et à besoins particuliers. Au départ, le rôle du CPE était d'encourager les enfants de ces milieux à s'intégrer dans les services de garde. Ils ont manqué à leurs vocations premières. Cependant les GNS ont plusieurs enfants à besoins particuliers et familles vulnérables et nous n'avons cependant aucune ressource pour offrir une aide adéquate à ces familles.

Convertir le réseau des GNS viendrait soutenir ces familles qui ont un réel besoin d'avoir une place de qualité et une continuité de services offerts pour les enfants. De plus en plus, les familles ont besoin d'encadrement pour aider les enfants à atteindre leurs objectifs. Nous sommes des acteurs principaux dans les démarches des parents et nous sommes déjà présents pour les soutenir.

#### RECOMMANDATION(S)

Avoir une place à tarif unique pour tous les enfants du Québec pour avoir un réseau inclusif et unique. Avec la conversion, il serait plus facile de déterminer les besoins des régions. Revoir les CCO de façon transparente. Revoir le crédit de frais de garde pour réduire l'écart entre le milieu subventionné et non subventionné. Pour valoriser la profession, l'échelle salariale devrait être revue à la hausse et inclure les éducatrices dans les GNS, avec une subvention pour les salaires. Inclure les municipalités pour déterminer les besoins du nombre de places à offrir. Subventionner le réseau au complet viendrait aussi donner la chance aux enfants à besoins particuliers en procurant un service immédiatement sans avoir à les déplacer de milieux.



## AXE 2 – RÉPONDRE AUX ATTENTES DES PARENTS EN LEUR OFFRANT DES PLACES EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (SGEE) EN COHÉRENCE AVEC LEURS BESOINS

En centralisant La Place 0-5 ans, le MFA aurait lui-même les données réelles pour offrir des places dans les régions avec un réel besoin. Par besoin et nécessité, le ministre de la Famille se doit de pouvoir aider et diriger le développement du réseau de façon transparente et durable. La démographie change et les besoins des familles aussi, alors le ministre devrait avoir l'autonomie de faire les changements qui s'imposent. Les surplus de places pour non-construction d'installations et la redistribution dans les endroits en déficits devrait revenir au ministre, avec la recommandation de l'équipe du MFA et la Place centralisée. Présentement, l'offre de services de la Place 0-5 ans avantage le milieu subventionné, ce qui n'est pas équitable pour les GNS qui paient très cher ce service et ne reçoivent que très peu en retour. Le MFA devra avoir des orientations très précises sur le mandat de la liste centralisée et en connaître les objectifs.

La qualité d'un SGEE est un facteur déterminant dans les effets sur le développement de l'enfant et sa préparation à apprendre, en particulier pour les enfants de milieux plus vulnérables. Les éléments clés pour déterminer la qualité d'un service de garde sont :

- Un rapport adultes-enfants élevé
- Des petits groupes
- La formation du personnel
- Des espaces aménagés (intérieur et extérieur) pour répondre aux besoins des enfants
- L'application du programme éducatif qui valorise le jeu de l'enfant
- La stabilité du personnel éducateur
- La qualité de l'alimentation
- La participation des parents
- La diversité des activités

La qualité des SGEE est un enjeu majeur. Pour ce faire, les garderies doivent avoir un budget égal pour offrir le meilleur service aux enfants.

Les critères d'admission font en sorte que les SGEE fidélisent les familles qui sont passées à la garderie. C'est certain que pour avoir une belle harmonie, la garderie va privilégier la continuité. Nous pouvons revoir l'ordre des priorités primaires et la suite appartient à la garderie. La fratrie, les enfants des employés, frères et sœurs d'anciens de la garderie, avoir un nombre de places pour les enfants à besoins particuliers et pour les familles vulnérables. Pour le reste de la liste des critères, la garderie est en mesure d'établir sa liste elle-même.

Pour offrir et bien accompagner les enfants dans leur développement, chaque SGEE devrait avoir une éducatrice spécialisée. De cette façon, la garderie peut répondre au besoin immédiat d'un

enfant à besoins particuliers et travailler en collaboration avec les services sociaux et l'éducatrice de l'enfant. C'est une valeur sûre pour un SGEE d'avoir cette ressource auprès des enfants et de l'équipe de travail. Ce sont également des éducatrices qualifiées pour prendre la relève d'un groupe, en cas de besoins.

Les horaires atypiques est un sujet qui revient dans le temps. Les besoins pour ce genre d'horaire sont très spécifiques. Les besoins d'horaires atypiques sont surtout présents à proximité des centres hospitaliers. Les SGEE situés dans les centres hospitaliers ou à proximité de ceux-ci devraient d'emblée offrir la garde atypique. Certains milieux familiaux pourraient également offrir le service. Plusieurs SGEE ont fait l'expérience et ont dû changer leurs offres de services par manque d'enfants. En banlieue, très peu de parents profitent des services de 24 heures en SGEE. Les places pour la fin de semaine sont plutôt rares dans les installations. Cette offre pourrait être reconsidérée. Cette garde atypique a un coût beaucoup plus élevé que la garde régulière.

#### RECOMMANDATION(S)

Centraliser la gestion de La Place 0-5 ans au MFA. Revoir l'offre de services sur la liste centralisée. Revoir l'offre des critères prioritaires et les autres critères reviennent à la garderie. Avoir une éducatrice spécialisée dans toutes les garderies. Nous voyons un besoin en horaires atypiques dans certains milieux dans lesquels il y a de nombreux parents qui travaillent sur des chiffres de 24 heures tels les milieux hospitaliers.

## AXE 3 – PROMOUVOIR LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARENTS

Depuis plusieurs années, nous assistons à un déclin de la garde en milieu familial. Les GNS sont les premiers répondants des parents qui veulent sortir de l'environnement familial pour plusieurs raisons, dont les principales étant la transparence et la possibilité d'avoir un groupe d'enfants du même âge. Souvent les parents sont soumis aux horaires de la responsable du milieu de garde. Les fermetures fréquentes du service sont souvent les raisons du départ du milieu familial vers les installations.

La garde en milieu familial en région répond à un besoin car permet d'avoir un service à proximité. En régions urbaines, les milieux familiaux répondent aux besoins des parents qui préfèrent un plus petit milieu comme tremplin avec la maison. Toutefois, même étant soumis à des règles du BC, la RSG fait ce qu'elle veut avec les enfants dans son intérieur et impose ses horaires aux parents.

Pour un succès de la garde en MF, les RSG ou PNR devraient avoir un permis de la municipalité obligatoire. De cette façon, le MFA aurait une trace des MF sur chaque territoire. La RSG/PNR doit avoir l'espace réglementaire pour offrir la garde et recevoir les enfants. Des inspections avec les services d'incendie devraient être aussi effectuées. Le BC doit faire le suivi de la RSG autant sur le nombre d'enfants que sur la qualité éducative. Nous exigeons des RSG, avec pour la plupart peu de formation, la même qualité éducative qu'en installations qui elles possèdent des équipes complètes et de la formation continue. Il serait important de bien structurer et encadrer le MF et voir à redistribuer les places non utilisées soit dans d'autres régions ou avec la conversion de GNS.

Pour stimuler les RSG, certaines municipalités pourraient offrir des locaux permettant de recevoir 12 ou 18 enfants où les responsables pourraient se rencontrer et travailler ensemble. De cette façon elles ne souffriraient pas d'isolement et se motiveraient entre elles.

Il y a, à ce jour, plus de 40 000 places disponibles dans le MF. Le ministre de la Famille devrait avoir le pouvoir d'utiliser une majorité de ces places et de convertir des GNS dans les milieux où les familles ont délaissé le MF. Ce n'est pas seulement les RSG qui ont quitté le navire, il y a aussi les parents.

### RECOMMANDATION(S)

Maintenir un certain nombre de garderies en milieu familial, surtout dans les régions dans lesquelles il est plus difficile d'avoir des installations. Les RSG doivent obligatoirement appliquer le programme éducatif du MFA et avoir des évaluations de la qualité éducative. Comme pour les installations, les MF devraient avoir un permis d'opération de la municipalité et ainsi s'assurer des mesures de sécurité. Permettre, dans certaines régions ayant des locaux pouvant être proposés par la municipalité, d'avoir deux ou trois RSG dans un même local, question de s'encourager à maintenir un service.

## AXE 4 – JOINDRE LES ENFANTS LES PLUS VULNÉRABLES POUR LEUR OFFRIR DES SERVICES ADAPTÉS À LEURS BESOINS

Au cœur de la mission des SSGE, il y a l'égalité des chances. Les SGEE de qualité constituent un outil important dans la lutte aux inégalités socio-économiques. Les enfants qui les fréquentent y sont accueillis et accompagnés sans égard à leurs origines ou au niveau de richesse de leurs parents.

Article 1 de la loi des SGEE fait de l'égalité des chances une visée claire de l'action des différents prestataires de SGEE. « La présente loi a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs fournis par les prestataires de services de garde qui y sont visés en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, la réussite éducative, le bien-être et l'égalité des chances des enfants qui reçoivent ces services, notamment ceux qui présentent des besoins particuliers ou qui vivent dans des contextes de précarité socio-économique.

Elle a également pour objet de favoriser le développement harmonieux de l'offre de services de garde en tenant compte des besoins des parents, notamment en facilitant la conciliation de leurs responsabilités parentales et professionnelles, ainsi que de leur droit de choisir le prestataire de services de garde. »

La mission des services de garde n'est pas seulement éducative ni centrée uniquement sur la conciliation travail-famille. Elle est aussi sociale et communautaire, et repose sur des valeurs d'universalité, de qualité et d'accessibilité. Ainsi tous les SGEE devraient avoir un nombre en pourcentage selon le nombre aux permis pour les enfants de différents milieux.

Les SSGE sont une chance unique pour les enfants provenant de milieux défavorisés d'obtenir un environnement stimulant et adéquat à leur développement. La petite enfance représente une fenêtre de développement primordiale sur tous les aspects. Des apprentissages indispensables à un développement sain s'occasionnent dans les premières années de vie d'un enfant. Un manque d'accès à de la stimulation constante et adéquate lors de cette période représente un risque important pour son développement futur. Les familles vulnérables rencontrent présentement des défis multiples à l'accès à ces services malgré que leurs besoins soient exacerbés surtout depuis la pandémie du Covid-19. Les limitations liées au transport de ces familles les amènent à faire des recherches pour un milieu de garde dans un périmètre restreint autour de leur domicile. Le manque de place accessible pour eux, soit des places subventionnées, les amène à perdre espoir en l'obtention d'une place pour leur enfant et a souvent opter pour ne pas tenter d'inscrire leur enfant.

Toutefois, les familles décidant de tenter leur chance sont aussi confrontées à des défis. Une fois les défis entourant l'inscription sur les listes d'attente des garderies surmontés (défis d'accès aux informations, de compréhension de lecture, de barrière de langue, etc.), ces familles sont placées en attente de recevoir des places sur de longue période. À ce moment, les familles prévoient, avec raison, un minimum d'un an d'attente. Au cours de cette année minimum, ces enfants reçoivent peu, voire aucune, stimulation ce qui occasionne des retards ou des délais significatifs dans leur développement.

Lorsque ces enfants arrivent enfin en milieu de garde, leurs besoins sont importants et demandent des attentions particulières. Ces enfants doivent être accompagnés pour pallier une sous stimulation présente depuis leur naissance. Le manque de ressource actuel des SGEE rend difficile l'accomplissement de cette tâche. Certes, certaines subventions sont offertes dans les milieux subventionnés pour soutenir l'accompagnement de ces enfants. Cependant, le manque de personnel et la surcharge de certain milieu rend difficile l'offre de service répondant aux besoins de l'enfant. Le MFA devrait être sensible aux besoins de ces communautés et de ces territoires afin que l'obtention de place dans le réseau soit rapide et adaptée aux besoins.

Pour favoriser l'accès aux SGEE provenant des milieux défavorisés, des plateformes multi-langues et des services en présentiels pourraient être mis en place pour offrir de l'information à ces familles. Ainsi, les parents avec des limitations de compréhension de texte pourraient plus facilement obtenir les informations nécessaires pour l'intégration de leur enfant en milieu de garde. Les organismes œuvrant dans la communauté sont les meilleurs alliés pour rejoindre ces familles.

En travaillant à réduire l'attente des familles à obtenir des places en service de garde, cela pourrait améliorer l'implication des familles dans le processus d'intégration en SDG. En offrant des milieux accessibles et stables, que les enfants pourront intégrer en bas âge, nous offrons un environnement sécurisant pour l'enfant et pour le parent. Le sentiment d'appartenance au milieu motivera les familles à rester dans ce milieu et à inviter les membres de leur communauté à intégrer le réseau.

Étant en bas âge, les handicaps chez les enfants sont souvent détectés après leur intégration dans un milieu social, donc en garderie. Les enfants ayant des besoins particuliers ont souvent des défis d'adaptation plus grands. L'adaptation à un nouvel environnement, aux interactions sociales et à un milieu encadrant représentent tous des aspects pouvant apporter des défis plus importants chez un enfant ayant un handicap quelconque. Ces enfants auront besoin de support supplémentaire, d'accompagnement personnalisé et spécialisé, ou encore d'accompagnement plus rapproché pour développer les compétences nécessaires pour réussir leur intégration en milieu de garde et pour maintenir un bon fonctionnement.

L'accessibilité à du personnel supplémentaire pour répondre aux enfants à besoin particulier est donc nécessaire pour faciliter l'adaptation des services et du milieu de garde ainsi que l'adaptation de l'enfant lui-même. Le personnel éducateur est souvent peu outillé pour répondre aux besoins des enfants et l'impact de ces comportements ou défis peut entraver le bon fonctionnement d'un groupe, et ainsi miner l'environnement d'autres enfants. Généralement, un accompagnement personnalisé et disponible aura un impact significatif et rapide sur l'intégration de l'enfant. En ce moment, l'obtention des subventions pour obtenir cet aide est laborieux et difficile à obtenir. Plusieurs milieux n'obtiennent donc pas le support nécessaire pour répondre aux besoins de ces enfants. Les premières expériences de groupe social de ces enfants sont donc remplies d'échec et de défis. Les milieux sont parfois dans l'obligation de restreindre ou diminuer la fréquentation de ces enfants par manque de ressource. Ces situations occasionnent encore plus de défis à l'intégration future de ces enfants dans le réseau des garderies mais aussi dans le réseau scolaire.

De plus, le changement de milieu de garde pour ces enfants est déconseillé. Le maintien d'un environnement stable et prévisible représente une aide importante à leur adaptation. Ainsi, les GNS devraient avoir accès aux subventions permettant aux milieux d'obtenir du soutien supplémentaire à l'intégration de ces enfants. Les familles et leur enfant traversent des moments difficiles lorsque

des défis développementaux font surfaces. Un changement d'environnement ajoute simplement du stress et un défi supplémentaire pour ces familles. Toutefois, dans le contexte actuel, ces familles se voient dans l'obligation de changer de milieu afin d'espérer obtenir davantage de services adaptés.

La création de groupes distincts, au sein des SGEE, visant le soutien des enfants à besoins particuliers pourraient être pertinente dans l'optique où le milieu et les éducatrices reçoivent le support nécessaire. La présence d'éducatrice avec formation supplémentaire, d'éducatrice spécialisée, l'accès à des professionnels (orthophoniste, ergothérapeute, psychoéducatrice, etc.) devraient être offerts à ces milieux.

Quelques milieux adaptés aux besoins des enfants ayant des handicaps importants sont disponibles au Québec via des fondations. La majorité d'entre eux offrent des milieux pour les enfants ayant des handicaps et ayant un développement typique. Les installations sont adaptées pour répondre aux besoins des enfants ayant des handicaps importants et les groupes sont formés d'enfant avec ET sans besoin. L'offre de tel milieu au sein des SGEE permettrait à l'inclusion des enfants handicapés dans le réseau tout en permettant d'avoir un accès à ces services de façon plus répandue. Acceptant des enfants à développement typique, ces milieux se combinent facilement malgré qu'ils soient situés dans une région où le nombre d'enfant avec handicap ne pourrait combler un milieu entier.

Annabel Marcogliese, psychoéducatrice #22737-20

## RECOMMANDATION(S)

Pour le bien-être et la sécurité des enfants, en subventionnant les GNS, nous venons offrir une chance égale à tous les enfants ayant des besoins particuliers et pour les familles vulnérables. Le bien-être de ces enfants doit être une priorité dans les SGEE.

## CONCLUSION

En ce moment, les choses bougent, des transitions importantes se dessinent. Des étapes clés se terminent et ouvrent des portes à faire autrement afin que les SGEE mettent leur potentiel dans le développement économique, social et communautaire. À la lumière des différentes initiatives recensées et présentées dans ce mémoire, certaines conditions se dégagent pour qu'il soit possible de faire en sorte que les garderies non subventionnées (GNS) soient converties et qu'elles jouent pleinement leur rôle dans la communauté, et ce, afin de répondre aux demandes des familles du Québec. Un Québec au sein duquel les familles peuvent compter sur un réseau de services éducatifs à l'enfance encore plus fort, où tous les enfants ont accès à des services de qualité, encadrés par un personnel éducateur qualifié et animé par l'amour des tout-petits en sortira gagnant.

Parce que les familles du Québec contribuent à l'État de façon équitable elles méritent un traitement équitable de la part de l'État lorsqu'il est question de service de garde.

En tant que société, donnons-nous les moyens de contribuer à la vitalité et au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles et le développement du plein potentiel des enfants.

## ANNEXE(S)

Présentez les annexes jointes à votre mémoire, le cas échéant.

Annexe 1	<input type="checkbox"/>
Annexe 2	<input type="checkbox"/>
Annexe 3	<input type="checkbox"/>
Annexe 4	<input type="checkbox"/>
Annexe 5	<input type="checkbox"/>